

LE Piedmontais

BULLETIN MUNICIPAL



NOUVELLES ET DATES IMPORTANTES

p. 4

NOUVEAUTÉ!

Ligues de pétanque
p. 16

PROGRAMMATION LOISIRS ET ÉVÉNEMENTS

p. 13 à 21

Printemps-Été 2026



CAMP
DE JOUR
p. 18-19

• ADMINISTRATION •

MOT DU MAIRE

Chères citoyennes, chers citoyens,

Avec l'arrivée du printemps, la Municipalité retrouve toute son effervescence. Cette saison de renouveau est l'occasion de poursuivre nos actions visant à améliorer notre qualité de vie, à renforcer notre milieu de vie et à poser des gestes concrets pour la protection de notre environnement.

C'est dans cet esprit que nous sommes heureux de vous inviter à la Foire de l'environnement qui se tiendra le 23 mai 2026. Cet événement rassembleur vise à sensibiliser la population aux bonnes pratiques environnementales et à promouvoir des gestes concrets favorisant la protection de notre milieu. Les citoyens pourront y découvrir différentes initiatives écologiques, participer à des activités éducatives et s'informer sur des solutions durables applicables au quotidien.

Cette année, nous soulignons également le 25^e anniversaire de l'activité « Un enfant, un arbre », une initiative chère à notre communauté qui symbolise l'engagement de la Municipalité envers les générations futures et le verdissement de notre territoire. Au fil des ans, près de 210 arbres ont été plantés sur le territoire municipal. Réalisée dans le cadre de la Foire de l'environnement, cette activité consiste à planter

un arbre en l'honneur des enfants nés au cours de l'année précédente, créant ainsi un lien durable entre les familles, la communauté et la nature.

Nous invitons chaleureusement les parents des enfants nés en 2025 à s'inscrire auprès du Service des loisirs avant le 4 mai prochain afin de participer à cet événement significatif.

La saison estivale sera également marquée par plusieurs activités et projets visant à dynamiser notre communauté et à mettre en valeur la richesse de notre environnement. Je tiens à remercier sincèrement les employés municipaux, les bénévoles et les partenaires dont l'engagement contribue au développement et au rayonnement de Piedmont.

Au nom du conseil municipal, je vous souhaite un excellent printemps et une saison estivale remplie de moments agréables en famille et entre amis.

Bernard Bouclin

Bernard Bouclin,
Maire de Piedmont



MOT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le printemps marque toujours un temps de renouveau. Cette année 2026 s'inscrit d'ailleurs sous le signe du défi et de l'évolution pour notre Municipalité.

L'arrivée d'un nouveau conseil municipal nous amène à revoir certaines pratiques, à moderniser nos façons de faire et à consolider nos méthodes de gestion. Ces transitions sont exigeantes, mais elles représentent surtout une occasion précieuse de se repositionner, d'innover et de bâtir ensemble une organisation encore plus performante, agile et proche des citoyens.

Dans cette perspective, une orientation claire a été donnée à l'ensemble des services municipaux : intégrer une dimension environnementale dans chacune de nos actions. Qu'il s'agisse d'aménagement du territoire, de travaux publics, de loisirs, d'urbanisme ou d'administration, nous avons la responsabilité collective de réfléchir autrement, d'optimiser nos pratiques et de poser des gestes concrets en faveur d'un développement durable et responsable.

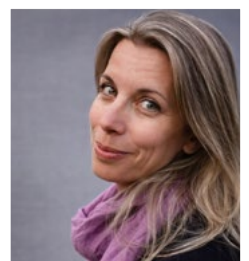
Cet engagement se traduit notamment par la confirmation de l'ajout d'un poste permanent d'inspecteur en environnement. Cette ressource spécialisée viendra renforcer notre capacité d'intervention, d'accompagnement et de sensibilisation, tout en assurant un suivi rigoureux des enjeux environnementaux qui touchent notre territoire.

Les défis sont bien réels, mais ils sont aussi porteurs d'opportunités. Avec la collaboration du conseil municipal, l'engagement de nos équipes et la participation active de la communauté, nous poursuivons nos efforts afin d'offrir des services de qualité, adaptés aux besoins d'aujourd'hui et pensés pour demain.

Je vous souhaite une saison printanière et estivale dynamique, inspirante et respectueuse de notre environnement collectif.

Cathy Durocher

Cathy Durocher
Directrice générale
et greffière-trésorière



• ADMINISTRATION •

CAMPAGNE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE 2026

Société de l'assurance automobile

Québec

La Municipalité de Piedmont déploiera, en collaboration avec la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), une campagne de sensibilisation à la sécurité routière sur l'ensemble de son territoire. Cette initiative vise à rappeler l'importance du respect des limites de vitesse et à sensibiliser tous les usagers de la route aux dangers liés à la vitesse excessive.

La Municipalité souhaite encourager des comportements responsables afin d'assurer la sécurité de tous : piétons, cyclistes et automobilistes.

Objectifs de la campagne

- Sensibiliser la population aux conséquences de la vitesse excessive et à l'importance du partage de la route.
- Encourager le respect des limites de vitesse sur les chemins municipaux et sur la route 117.
- Réduire les comportements à risque et les excès de vitesse constatés sur le territoire.
- Promouvoir une culture de la sécurité routière à l'échelle locale, tant auprès des citoyens que des touristes.

Cette campagne comprendra différentes actions de sensibilisation au cours des prochains mois. La date officielle de lancement sera annoncée ultérieurement. Nous invitons la population à suivre nos communications officielles et nos réseaux sociaux afin de connaître tous les détails.

À Piedmont, chaque geste compte et ralentir, c'est protéger notre communauté.



PORTAIL CITOYEN : JE M'INSCRIS!



La Municipalité utilise un outil de diffusion pour envoyer rapidement des alertes municipales à la population, comme lors de situations d'urgence ou lors de restrictions d'eau potable. Vous pouvez également y consulter le calendrier des collectes, votre compte de taxes municipales, les dernières nouvelles, ou encore procéder à certaines demandes en ligne.

Inscrivez-vous maintenant pour recevoir ces avis par message téléphonique automatisé, texto et courriel.

Rendez-vous sur le site web de la Municipalité, sous l'onglet Portail citoyen.



N'oubliez pas de mettre votre profil à jour si vos coordonnées ont changé!

• NOUVELLES •



DATES IMPORTANTES

Évènements à venir



FERMETURE DES BUREAUX MUNICIPAUX

2 avril de 13 h à 16 h 30 et 3 avril

Vendredi Saint

6 avril – Lundi de Pâques

18 mai

Fête des
patriotes

24 juin

Fête nationale
du Québec

1^{er} juillet

Fête du
Canada



ABRI D'AUTO TEMPORAIRE

Les abris d'auto temporaires sont autorisés à compter du 1^{er} octobre 2025, **et ce, jusqu'au 30 avril 2026**. En dehors de cette période, le maintien d'une telle installation n'est pas autorisé.



COMPTES DE TAXES MUNICIPALES

Les comptes de taxes ont été envoyés aux propriétaires inscrits au rôle d'évaluation le 23 février 2026.

Dates des versements :



COLLECTES SPÉCIALES

Branches : 11 mai et 8 juin

(voir instructions p.5)

Feuilles : 13 mai

(voir instructions p.5)

Renouée du Japon :

17 juin, 29 juillet et 26 août

(voir instructions p.8)



CONSEIL MUNICIPAL

Vous avez des questions pour le conseil municipal? Faites-les parvenir à l'adresse **conseil@piedmont.ca**. Veuillez noter que les questions devront être acheminées avant midi le jour de la séance.

• ENVIRONNEMENT •



COLLECTES DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Les collectes gérées par la MRC :

- Les encombrants
- Le recyclage
- Le compost
- Les déchets ultimes

Votre bac est endommagé ? Une collecte n'a pas été effectuée ?

Faites une demande via le code QR
ou au Info collecte
MRC des Pays-d'en-Haut
Info-collecte : 450-229-8052



Pour les personnes ayant une quantité de déchets supérieure à ce qui est prévu, des conteneurs (recyclage, compost et déchets ultimes) sont disponibles au 707, boulevard des Laurentides. Les bacs de l'Hôtel de ville ne constituent pas un point de dépôt public.

COLLECTES SPÉCIALES ET INSTRUCTIONS

Les collectes de branches sur le territoire auront lieu les lundis 11 mai, 8 juin, 14 septembre et 12 octobre 2026.

La collecte de branche débute à la date indiquée au calendrier et se poursuit sur tout le territoire jusqu'à l'accomplissement du travail. Lorsqu'un secteur ou une rue a été complété aucun retour ne sera effectué avant la prochaine collecte.

Les branches doivent être placées en bordure de la route la veille de la collecte. Elles doivent être placées de manière ordonnée, être visibles et ne pas obstruer la circulation. Elles ne doivent pas excéder 15 cm (6 pouces) de diamètre et 1,8 m (6 pieds) de long. Les souches, les troncs, les bûches et les racines ne sont pas ramassés. Aucune réservation n'est requise, l'entrepreneur circulera dans toutes les rues. Les propriétaires également doivent placer une quantité maximale équivalente à 10 minutes de travail incluant le nettoyage ou à 7,5 m³ (environ 265 pi³) par propriété.

Les branches, les souches et le bois issu de l'abattage d'un arbre ne seront pas ramassés lors de la collecte de branche.

Les collectes de feuilles sur le territoire auront lieu les mercredis 13 mai, 21 octobre et 11 novembre 2026.

La collecte de feuilles débute à la date indiquée au calendrier et se poursuit sur tout le territoire jusqu'à l'accomplissement du travail. Les feuilles doivent être déposées au bord de la route la veille de la collecte. Les sacs de feuilles excédentaires ne seront pas ramassés lors de la collecte du bac brun. Toutefois, les feuilles mortes peuvent être déposées dans le bac brun et collectées de cette manière.

Les feuilles devraient être déposées dans des sacs de papier pour faciliter le traitement et le compostage de ces dernières.

EN MAI, JE PROTÈGE LES POLLINISATEURS!

La Municipalité de Piedmont vous invite à participer à l'Escouade pissenlit. Cette initiative lancée par le Rucher collectif vise à laisser fleurir les pissenlits avant de les tondre afin que les abeilles et tous les autres insectes pollinisateurs les utilisent pour s'en nourrir.

Le pissenlit ou tussilage est l'une des premières fleurs printanières qui permet aux insectes pollinisateurs après un long hiver sans butinage. Ce geste permet donc de protéger une foule de pollinisateurs.

La Municipalité participe depuis quelques années au mouvement en retardant la tonte de certains espaces publics jusqu'à la fin mai.



• ENVIRONNEMENT •

FOIRE DE L'ENVIRONNEMENT

La Municipalité invite la population à participer à la Foire de l'environnement, qui se tiendra le samedi 23 mai prochain, de 8 h à 12 h, au parc Gilbert-Aubin.

À cette occasion, une vente de garage communautaire aura lieu dans le parc. Les personnes qui souhaitent disposer d'une table et d'un espace doivent s'inscrire à l'avance. C'est une belle opportunité de donner une seconde vie à des objets encore utiles pour d'autres citoyens.

Des arbres, des plantes, du compost et du paillis seront également distribués gratuitement. Le compost et le paillis étant offerts en vrac, les participants sont invités à apporter leurs seaux, sacs ou contenants.

Un point de dépôt sera aussi aménagé pour la récupération de certains produits : piles, appareils électroniques défectueux, styromousse, ampoules et tubes fluorescents (néons).

La Municipalité est également à la recherche de 5 à 10 bénévoles pour soutenir l'organisation de l'événement. Les bénévoles contribueront notamment à la distribution des végétaux et des matériaux, à la collecte des matières récupérées ainsi qu'à l'accueil et à l'orientation des visiteurs.

Pour obtenir plus d'information ou pour vous inscrire aux activités ou au bénévolat, veuillez communiquer avec Sébastien Simard, conseiller en environnement, au 450-227-1888, poste 225, ou par courriel à ssimard@piedmont.ca.



NOUVELLE RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR DANS LES ZONES INONDABLES

Le gouvernement du Québec a adopté un cadre réglementaire modernisé pour la gestion des milieux hydriques et des ouvrages de protection contre les inondations, qui entrera en vigueur le 1^{er} mars 2026. Ce nouveau cadre remplace le régime transitoire en place depuis 2021. Il vise à réduire les risques liés aux inondations, à accroître la résilience face aux changements climatiques, à mieux protéger la sécurité des personnes, les biens et l'environnement, et à maintenir les fonctions écologiques des rives, des littoraux et des zones de mobilité des cours d'eau.

La nouvelle réglementation aura, entre autres, pour effet de remplacer le système de zones inondables communément appelé 0-20 ans ou 20-100 ans par un système basé sur le risque soit faible, modéré, élevé et très élevé. Une cartographie nouvelle génération est présentement encore en préparation par le gouvernement du Québec.



La Municipalité de Piedmont fait des inspections depuis quelques années concernant le respect de la réglementation pour la protection des cours d'eau. Cette initiative provient de notre politique environnementale qui vise à faire le suivi de tous les cours d'eau sur le territoire.

Certains cours d'eau ne sont pas tous facilement identifiables à première vue puisqu'ils s'écoulent parfois, en partie, en bordure des chemins municipaux. Voici quelques différences entre un fossé et un cours d'eau :

- Un fossé est une petite tranchée creusée par l'homme pour évacuer les eaux de pluie et éviter les accumulations sur la route. L'eau qui y circule est généralement temporaire et peu de dispositions réglementaires s'y appliquent.
- Un cours d'eau provient d'un écoulement naturel qui peut s'écouler en bordure de chemin sur une partie de son tracé. Il peut avoir été creusé et avoir été entretenu par l'homme sur une partie de son tracé, mais conserve son statut et plusieurs dispositions réglementaires s'appliquent comme les bandes riveraines. L'eau s'y écoule de manière permanente ou semi-permanente, héberge souvent des plantes et des animaux aquatiques, et fait partie du réseau hydrographique local.

La distinction est importante : les fossés relèvent souvent de la gestion routière, tandis que les cours d'eau sont protégés par des règles environnementales pour préserver la qualité de l'eau et la biodiversité.

• URBANISME •

PROCÉDURE POUR UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION OU DE CERTIFICAT D'AUTORISATION

1. Quand devez-vous obtenir un permis ou un certificat d'autorisation?

Il est obligatoire d'obtenir un permis de construction ou un certificat d'autorisation pour la plupart des projets de rénovation, de construction ou pour différents types de travaux.

Ces permis assurent que votre projet respecte la réglementation municipale en vigueur.

2. Vérifiez si votre propriété est assujettie au PIIA

Le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) permet à la Municipalité d'évaluer l'intégration et la qualité architecturale d'un projet.

Si votre projet est visé par un PIIA :

- Il doit être analysé par le comité consultatif d'urbanisme (CCU).
- Il doit ensuite être approuvé par le conseil municipal.
- L'évaluation se base sur les objectifs et critères du chapitre applicable du règlement sur les PIIA.

Si aucun PIIA ne s'applique, votre demande suivra le processus standard.

3. Préparez votre demande

Avant de préparer vos documents, consultez les règlements d'urbanisme disponibles sur le site Web de la Municipalité de Piedmont dans la section Urbanisme et environnement.

Cela vous permettra de vérifier la conformité de votre projet et de connaître les normes applicables.

Rassemblez ensuite tous les documents nécessaires pour compléter votre demande de permis ou de certificat d'autorisation.



4. Déposez votre demande

- Par courriel

Envoyez les formulaires complétés ainsi que les documents requis à : croy@piedmont.ca

- En personne

Présentez-vous à l'hôtel de ville, au 670, rue Principale, avec les formulaires et documents requis.

Les frais doivent être payés au moment du dépôt pour que l'analyse puisse débuter.

5. Analyse de votre demande

Un responsable analysera votre dossier et communiquera avec vous si des informations supplémentaires sont nécessaires.

Vous serez informé lorsque votre permis sera prêt et recevrez les instructions pour le signer.

6. Délivrance du permis et début des travaux

Lorsque toutes les exigences sont remplies, le permis de construction ou le certificat d'autorisation est délivré.

Vous pouvez alors commencer les travaux.

Note : Le permis doit être affiché à un endroit visible durant toute la durée du chantier.

7. Visite de l'inspecteur en urbanisme et en environnement

Un inspecteur effectuera un suivi pendant et après les travaux afin de vérifier leur conformité avec les conditions du permis ou du certificat délivré.

8. Visite de l'évaluateur municipal

Une fois les travaux terminés, un évaluateur municipal pourrait effectuer une visite afin de mettre à jour le rôle d'évaluation, si nécessaire. Cela permet d'assurer que la valeur foncière de la propriété reflète adéquatement les améliorations apportées.

Besoin d'aide ? Nous sommes là pour vous.

Le Service de l'urbanisme et de l'environnement demeure disponible en tout temps pour répondre à vos questions, vous guider dans la réglementation, vous accompagner dans votre demande de permis ou de certificat d'autorisation ou pour prendre rendez-vous avec un de nos inspecteurs : 450 227 1888, poste 1
croy@piedmont.ca



PROJET PILOTE STATIONNEMENT SUR RUE ÉTÉ 2026

À compter du printemps 2026, la Municipalité mettra en œuvre un **projet pilote permettant le stationnement sur rue durant l'été sur CERTAINS CHEMINS SÉLECTIONNÉS**. Une signalisation temporaire indiquera clairement les secteurs concernés.

Cette démarche permettra d'évaluer les effets de cet assouplissement et d'orienter les décisions futures. Restez informés en suivant nos communications officielles pour connaître l'évolution du projet.

• HORTICULTURE •

PROCÉDURE DE SEMIS

1. Connaître la date du dernier gel

Piedmont est en zone 4a, le dernier gel survient généralement entre mi-mai et début juin (selon la région).

2. Démarrer certains semis à l'intérieur

Commence 6 à 8 semaines avant le dernier gel (souvent fin mars à mi-avril).

À semer à l'intérieur :

- Tomates ■ Poivrons ■ Aubergines ■ Brocoli ■ Chou
- Fleurs annuelles (pétunias, etc.)

Comment faire :

1. Utilise un terreau pour semis léger.
2. Sème à la profondeur indiquée sur le sachet.
3. Garde le sol humide (pas détrempé).
4. Place sous lumière vive (idéalement lampes de culture 14–16 h/jour).
5. Endurcis les plants 7–10 jours avant la transplantation (les habituer graduellement au soleil et au vent).

3. Semis directs au jardin

Certaines cultures tolèrent le froid et peuvent être semées dès que le sol est travaillable (fin avril à mai).

Légumes résistants au froid :

- Pois ■ Épinards ■ Laitue ■ Radis
- Carottes ■ Betteraves ■ Oignons

Légumes frileux (attendre après le dernier gel) :

- Haricots ■ Courges ■ Concombres ■ Maïs

4. Réchauffer le sol (astuce zone 4a)

- Installer un plastique noir 1–2 semaines avant le semis.
- Utiliser des cloches ou tunnels pour protéger des gels tardifs.
- Choisir des variétés hâtives adaptées aux saisons courtes.

5. Préparer le sol

- Ajouter compost mûr.
- Vérifier drainage.
- Éviter de travailler un sol trop mouillé.



Tableau des semis — Piedmont (Laurentides, QC)

Légume	Semis intérieur	Semis extérieur	Transplantation	Particularités zone 4a
Tomate	Début-mi avril	—	Après 1 ^{er} juin	Protéger des gels tardifs
Poivron	Fin mars-début avril	—	Début juin	Été parfois court, aime chaleur
Aubergine	Fin mars	—	Début juin	Exiger sol très chaud
Brocoli	Début avril	Début mai	Mi-mai	Tolère le froid
Chou	Début avril	Début mai	Mi-mai	Très adapté climat frais
Laitue	Mi-avril	Début mai	—	Tolère gel léger
Épinard	—	Fin avril	—	Aime sol froid
Pois	—	Fin avril	—	Supporte gel léger
Carotte	—	Début mai	—	Semis direct recommandé
Betterave	—	Début mai	—	Bonne tolérance au froid
Radis	—	Début mai	—	Croissance rapide
Haricot	—	Fin mai (sol 12 °C+)	—	Sensible au froid
Maïs	—	Fin mai	—	Sol bien réchauffé
Courgette	Début mai	Fin mai	Début juin	Croissance rapide
Concombre	Début mai	Fin mai	Début juin	Besoin chaleur
Pomme de terre	—	Mi-fin mai	—	Très fiable en zone 4
Oignon	Mars-avril	Début mai	Mi-mai	Aime temps frais
Ail	—	(Plantation automne)	—	Idéal planté en octobre

RENOUÉE DU JAPON — UNE PLANTE EXOTIQUE ENVAHISSANTE

Les espèces exotiques envahissantes sont des plantes ou des animaux introduits en dehors de leur milieu naturel, souvent par les activités humaines. Un exemple présent sur notre territoire est la Renouée du Japon.

Appréciée autrefois comme plante ornementale, elle s'est rapidement révélée envahissante. Ses tiges robustes peuvent atteindre trois mètres de hauteur et ses racines s'étendent profondément, étouffant la flore locale et empêchant les autres espèces de pousser. Elle colonise les berges, les fossés et les terrains vagues.

Quelques règles à suivre :

- Ne jamais donner, échanger ou déplacer des plants ou boutures.
- Ne pas composter les tiges ou résidus de coupe.
- Pour contrôler la plante : effectuer un arrachage manuel ou des coupes répétées au ras du sol, chaque mois de mai à octobre, pendant 3 à 5 ans.

Collecte de la Renouée du Japon

Consignes pour la disposition des tiges en bord de chemin :

- Déposez les tiges coupées bien droites en bordure de votre terrain, près de la rue, la veille de la collecte.
- Regroupez-les en faisceaux attachés si possible, pour en faciliter la manutention.
- Évitez de mélanger la renouée à d'autres résidus verts.

Dates des collectes 2026

■ Mercredi 17 juin ■ Mercredi 29 juillet ■ Mercredi 26 août

Inscription obligatoire auprès du Service de l'horticulture :
450 227-1888, poste 229 | horticulure@piedmont.ca

• TRAVAUX PUBLICS •

Avec la participation financière de :
Québec

BALAYAGE PRINTANIER DES CHEMINS MUNICIPAUX

Le balayage des abrasifs (sable, gravier et pierre) sera effectué **une seule fois**, dès la fonte complète de la neige.

La présence de débris sur la chaussée peut endommager la machinerie municipale, tandis que les matières laissées dans les fossés nuisent au drainage et à la gestion des eaux.

Responsabilité citoyenne

La Municipalité rappelle que chaque citoyen est responsable du nettoyage de son terrain au printemps ainsi que de la disposition adéquate des résidus (sable, pierre, branches, cocottes, épines de sapin et autres débris) en utilisant les services municipaux et les ressources disponibles à cet effet.

Afin de faciliter les opérations municipales :

- Nettoyez votre terrain et votre entrée et disposez des résidus par les voies appropriées. Il s'agit d'une belle occasion de faire le plein d'abrasif pour la prochaine saison, tout en réalisant des économies et en adoptant une approche plus durable.
- Ne déposez pas de pierre, sable ou débris dans les fossés, puisque cela bloque l'écoulement de l'eau et peut obstruer les ponceaux.
- Ne balayez pas les résidus dans les puisards, ce qui contribue à leur obstruction et à la dégradation des cours d'eau.

En dernier recours seulement, et en l'absence d'autres options, une petite quantité de sable ou de gravier peut être étendue sur la chaussée, sans former de tas.

Nous vous invitons à demeurer à l'affût de nos réseaux sociaux afin de connaître la date prévue du balayage dans votre secteur.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration !

RÉFECTION DU CHEMIN DE LA MONTAGNE : UN PROJET IMPORTANT POUR NOTRE RÉSEAU ROUTIER

La Municipalité est heureuse d'informer les citoyens qu'elle a obtenu une subvention dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), permettant la réalisation de travaux majeurs de réfection du chemin de la Montagne.



Les travaux prévus comprennent notamment :

- La réfection complète du pavage
- L'amélioration des éléments de drainage, incluant les ponceaux et les fossés pluviaux
- La réfection de conduite de distribution d'eau potable souterraine

À ce jour, aucun échéancier précis n'a encore été établi, mais la réalisation des travaux est prévue au cours de l'année 2026.

Dans le cadre de ce projet, la Municipalité tiendra une rencontre d'information destinée aux citoyens afin de présenter les travaux et de répondre aux questions. Les détails concernant cette rencontre seront communiqués ultérieurement.

Il est également à noter qu'une portion des travaux se situe sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle. Cette portion sera réalisée par la Municipalité de Piedmont dans le cadre des travaux et financée par la Ville de Sainte-Adèle.

Nous invitons les citoyens à demeurer à l'affût des prochaines publications sur le site web et les différentes plateformes de communication de la Municipalité pour toute mise à jour concernant ce projet.

Ce projet est réalisé grâce au soutien financier du gouvernement du Québec dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale.



SONDAGE — VOS HABITUDES DE VISITE AUX ABRIS POSTAUX

La Municipalité de Piedmont souhaite mieux connaître les habitudes des citoyens concernant la récupération du courrier aux abris postaux. Nous invitons donc la population à répondre à un court sondage en ligne. Le sondage est disponible via le code QR ci-contre ou au piedmont.ca.

Merci de prendre quelques minutes pour y participer ! Votre opinion est importante et contribue à l'amélioration de nos services.



• FINANCES •

PROGRAMME ÉCOPRÊT

Le programme ÉcoPrêt, en vigueur depuis septembre 2023, permet une aide financière de la Municipalité dans le cadre de travaux visant le remplacement d'installation sanitaire, de raccordement au réseau d'égout municipal et de scellement de puits. Cette aide financière, accordée aux propriétaires sous forme de prêt, couvre 100 % du coût des travaux jusqu'à un maximum de 25 000 \$. S'étalant sur une période de 10 ans maximum et remboursable à partir du compte de taxes foncières annuel, le prêt revêt également un taux d'intérêt s'assimilant au taux d'emprunt de la Municipalité, qui bénéficie généralement de meilleures conditions que les particuliers.

À titre indicatif seulement, des citoyens qui, par exemple, auraient bénéficié du programme pour un montant de 25 000 \$ en 2025, verraient s'ajouter à leur compte de taxes foncières 2026 une somme de 3 082,27 \$ (capital et intérêts) en lien avec l'Écoprêt contracté.



Depuis ses débuts en 2023, près de 300 000 \$ en aide financière ont été octroyés par Piedmont dans le cadre de ce généreux programme.

Pour plus d'informations sur ce dernier, nous vous invitons à consulter la documentation et les formulaires sur la page du programme ÉcoPrêt du site web de la Municipalité. Vous pouvez également contacter Sébastien Simard, conseiller en environnement, par courriel au ssimard@piedmont.ca ou par téléphone au 450 227-1888 poste 225.

INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES : INVISIBLES MAIS COÛTEUSES

Sous nos rues, trottoirs et parcs se cache un vaste réseau d'infrastructures essentielles : conduites d'eau potable, égouts sanitaires et pluviaux, drains, regards et branchements. Invisibles au quotidien, ces équipements sont pourtant parmi les plus coûteux et les plus critiques pour une municipalité.

Leur particularité ? On ne les voit presque jamais... sauf lorsqu'ils brisent. Une fuite d'eau, un refoulement d'égout ou un affaissement de chaussée révèle soudain l'ampleur des investissements nécessaires. Contrairement à une route ou à un bâtiment, les infrastructures souterraines sont difficiles à inspecter, complexes à réparer et très onéreuses à remplacer. La réfection d'une seule rue peut ainsi coûter plusieurs millions de dollars, principalement en raison des travaux enfouis sous la surface.

Autre défi majeur : leur durée de vie limitée. La majorité des villes et municipalités, dont Piedmont, composent aujourd'hui avec des réseaux installés il y a 40, 60, voir parfois même 100 ans. Reporter leur entretien peut sembler économique à court terme, mais entraîne souvent des coûts beaucoup plus élevés à long terme, sans compter les impacts sur la qualité des services, l'environnement et la sécurité des citoyens.

Investir dans les infrastructures souterraines, c'est donc investir dans la fiabilité des services essentiels, même si ces dépenses sont peu visibles. Derrière chaque chantier majeur se cache une réalité simple : ce qui est enfoui sous nos pieds soutient littéralement la vie quotidienne de toute la collectivité.



• SERVICE INCENDIE •

L'ATTÉNUATION DES RISQUES D'INCENDIE DANS LES MILIEUX BOISÉS



L'approche de l'été annonce également un retour des feux extérieurs. Dans les dernières années, nous avons pu constater la présence de feux de forêt dans notre région bien-aimée. Les feux de forêt peuvent se propager rapidement et sans avertissement. Il est possible de mettre en place certaines actions afin de protéger votre domicile de ceux-ci.

Avant d'instaurer ces différentes actions, il est important de comprendre les différentes zones d'inflammabilité résidentielle. En premier lieu, il y a la zone immédiate soit de 0 à 1,5 m autour de la résidence. La zone intermédiaire de 1,5 à 10 m et la zone étendue de 10 à 30 m.



Voici les actions qu'il est envisageable de mettre en place dans la zone immédiate.

1. Nettoyer vos gouttières et votre toit.
2. Fermer les espaces sous les balcons.
3. Munir la cheminée d'un pare-étincelles.
4. Choisir des revêtements avec une meilleure résistance au feu.
5. Retirez toute matière combustible dans un rayon de 1,5 m de la maison.
6. Fermer les avant-toits et grillager les événements.

Quelques mesures peuvent également être déployées dans la zone intermédiaire.

7. Éviter les matériaux inflammables dans l'aménagement paysager (paillis d'écorce, etc.).
8. Garder le terrain exempt de débris et tondre le gazon d'une hauteur de maximum 10 cm.
9. Favoriser les feuillus plutôt que les conifères, car ceux-ci étant riches en résine s'enflamment rapidement et propagent le feu plus intensément.

Finalement, des actions peuvent être mises en place dans la zone étendue.

10. Maintenir une distance de 3 m entre les arbres.
11. Élaguer les conifères sur une hauteur de 2 m à partir du sol.
12. Entreposer les matières combustibles à plus de 10 m de tout bâtiment.

Il n'est pas nécessaire de mettre en place toutes ces actions simultanément, mais quelques-unes d'entre elles peuvent aider à diminuer la propagation à votre domicile lors d'un feu de forêt.

Les bienfaits de ces actions d'atténuation ont fait leurs preuves lors de différentes catastrophes liées aux feux de forêt dans le monde.

Gardez votre domicile en sécurité !



Pour toutes questions, n'hésitez pas à contacter votre service de sécurité incendie au département de prévention au 450-227-0000 #3100 ou par courriel à incendie@vss.ca.



• SÉCURITÉ PUBLIQUE •

EN CAS D'INONDATION, ÊTES-VOUS PRÊT ?

Les municipalités locales et régionales tout comme les agglomérations ont un rôle clé dans le renforcement de la résilience de la société aux sinistres parce qu'elles assument plusieurs responsabilités en sécurité civile.

Leurs rôles consistent, entre autres, à coordonner et planifier l'ensemble des efforts déployés en matière de sécurité civile sur leur territoire, notamment en matière de situation d'urgence lors d'inondations.

La Municipalité suivra de près la situation des inondations. Dès que le niveau de la rivière-du-Nord et de la rivière-à-Simon présenteront des signes avant-coureurs de risques d'inondations, la Municipalité effectuera chaque jour une lecture du niveau des rivières.

La résilience de la société québécoise aux sinistres se construit d'abord à partir des mesures prises par les citoyens. En situation d'urgence ou de sinistre, il vous revient d'accomplir les premiers gestes pour assurer votre sécurité, celle de votre famille et la sauvegarde de vos biens.

#déjàprêt
#InondationsQuébec

En cas d'inondation, êtes-vous prêt ?

Articles essentiels à inclure dans votre trousse d'urgence pour la maison

- Eau potable (6 litres par personne)
- Nourriture non périssable
- Ouvre-boîte manuel
- Radio à piles et piles de rechange
- Lampe frontale ou de poche et piles de rechange ou lampe à manivelle
- Briquet, allumettes et chandelles
- Trousse de premiers soins (antiseptiques, analgésiques, bandages adhésifs, etc.)

En situation d'urgence ou de sinistre, vous êtes responsable d'assurer votre sécurité, celle de votre famille et de vos biens

Avant une inondation

- Vérifiez si votre domicile est situé dans une zone inondable.
- Surveillez la crue des eaux sur le site VigilanceSecuritePublique.gouv.qc.ca/vigilance et soyez attentif aux prévisions météorologiques afin de réagir rapidement si les conditions se détériorent.
- Respectez les consignes données par les sources officielles d'information.
- Préparez une trousse d'urgence pour subvenir à vos besoins et à ceux de votre famille pendant trois jours.
- Préparez un plan familial d'urgence.

En cas d'alerte inondation

- Suivez l'évolution de la situation dans les médias sociaux de votre municipalité et d'Urgence Québec, à la radio, à la télévision ou sur Internet.
- Rangez en hauteur ou à l'étage les objets qui se trouvent au sous-sol ou au rez-de-chaussée.
- Fermez le gaz et l'électricité. Si l'eau commence à envahir votre résidence, ne touchez à rien et communiquez immédiatement avec Hydro-Québec pour faire interrompre l'électricité.
- Enlevez ou fixez les objets encombrants sur le terrain pour éviter qu'ils ne soient projetés ou emportés par l'eau.

Évacuation

- Si vous êtes en danger ou si les autorités le demandent, quittez la maison.

Vous informer, c'est votre responsabilité

Pour plus d'information, consultez Quebec.ca/inondation



VOTRE CHIEN, VOTRE RESPONSABILITÉ !

Chiens sur le territoire — Rappel des bonnes pratiques

À Piedmont, les chiens font partie de nombreuses familles et contribuent à la qualité de vie de notre communauté. Afin d'assurer une cohabitation harmonieuse et sécuritaire pour tous, voici quelques règles importantes à respecter.

En laisse, en tout temps

Les chiens doivent être tenus en laisse partout sur le territoire de la Municipalité, incluant les parcs, les chemins municipaux, les espaces publics. La réserve naturelle Alfred-Kelly interdit en tout temps l'accès au chien. Cette règle protège autant les citoyens que les autres animaux... et votre chien !

On ramasse après son animal

Le ramassage des déjections est obligatoire, autant sur les terrains publics que privés. En plus de garder notre environnement propre, cela évite les désagréments pour tous. Des amendes peuvent être appliquées en cas d'infraction.



Attention aux jappements

Les aboiements répétés ou excessifs pouvant déranger le voisinage sont considérés comme une nuisance. Des amendes peuvent être appliquées en cas d'infraction.

Garder son chien sous contrôle

Votre chien doit demeurer sous votre supervision en tout temps. Il ne doit pas errer librement ni se retrouver sur une propriété privée sans autorisation.

Identification obligatoire

N'oubliez pas que votre chien doit être enregistré auprès de la Municipalité et porter sa médaille d'identification. Vous pouvez également commander votre médaille en ligne via le site internet de la SPCA de Lanaudière à l'adresse suivante : <https://spcalanaudiere.org/municipalites/piedmont/>

La collaboration de chacun permet de maintenir un milieu de vie agréable, sécuritaire et respectueux pour tous.

Merci de votre collaboration !

• LOISIRS •

PROGRAMME D'ACCÈS LOISIRS DES PAYS-D'EN-HAUT

Places gratuites pour des activités sportives, culturelles et de plein air !!!

En partenariat avec les villes de Sainte-Adèle, Saint-Sauveur, Morin-Heights, Sainte-Anne-des-Lacs, Piedmont, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et le Garde-Manger des Pays-d'en-Haut, le programme Accès-Loisirs Québec est en vigueur ce printemps. Ce programme offre aux personnes de 0 à 99 ans vivant une situation de faible revenu la possibilité de participer à des activités de loisirs gratuitement, et ce, dans le respect et la confidentialité. Cette opportunité permet à la clientèle inscrite de briser l'isolement et de participer à la vie sociale de leur quartier au même titre que tous les autres citoyens et citoyennes.

Inscription — Accès loisirs (session printemps 2026) :

Sainte-Adèle :

Lundi 13 avril de 13 h à 16 h

(Garde-Manger des Pays-d'en-Haut,
1291, boul. de Sainte-Adèle)

Saint-Sauveur :

Mercredi 8 avril de 9 h 30 à 11 h

(Sous-sol de l'église Saint-Sauveur,
205 rue principale)

Pour bénéficier du programme, vous devez présenter une preuve de revenu lors de votre inscription.



**INSCRIPTIONS :
16 AU 29 MARS**

MODALITÉS D'INSCRIPTIONS

Admissibilité

Les résidents de Piedmont peuvent s'inscrire à toutes les activités décrites à l'intérieur de ce programme. Les non-résidents sont les bienvenus, mais devront payer des frais additionnels pour certaines activités.

Procédures d'inscriptions

Pour procéder à votre inscription, rendez-vous sur le site web de la Municipalité à l'onglet "Loisirs et culture/Cours et activités" et cliquez sur le bouton Sport+.

Politique de remboursement

Annulation avant le début des cours

Si vous annulez votre inscription avant le début des cours, le montant total de votre inscription sera remboursé, moins 10 % de frais de gestion.

Annulation après le début des cours

- **Après le 1er cours, vous devrez payer ces 2 montants :**
 - Le coût du cours déjà suivi;
 - Des frais de gestion de 20 % sur la balance des cours non suivis.
- **Après le 2e cours : seulement sur présentation d'un billet médical, plus les frais suivants :**
 - Le coût des cours déjà suivis;
 - Des frais de gestion de 20 % sur la balance des cours non suivis.



Pour informations, communiquez avec Annabelle Lake au Service des loisirs
au 450 227-1888 poste 258 ou par courriel : alake@piedmont.ca

• LOISIRS •



PROGRAMMATION Printemps 2026 | Inscription : 16 au 29 mars

Cours	Journée	Heure	Début	Fin	Durée	Lieu	Professeur(e)	Tarifs
Karaté Débutant* 5 à 99 ans	Lundi et Mercredi	18 h à 19 h	30 mars	17 juin	12 semaines	Salle de la gare	François Peloquin	Résident : 245 \$ Non-résident : 260 \$
Karaté Avancé* 5 à 99 ans	Lundi et Mercredi	19 h à 20 h	30 mars	17 juin	12 semaines	Salle de la gare	François Peloquin	Résident : 245 \$ Non-résident : 260 \$
Danse gitane Intermédiaire*	Mercredi	10 h 30 à 12 h	8 avril	10 juin	10 semaines	Salle de la gare	Hélène Sanschagrin	Résident : 150 \$ Non-résident : 165 \$
Gypsy baladi Pour tous*	Jeudi	10 h 30 à 12 h	9 avril	11 juin	10 semaines	Salle de la gare	Hélène Sanschagrin	Résident : 150 \$ Non-résident : 165 \$
Danse orientale-baladi Intermédiaire*	Vendredi	10 h 30 à 12 h	10 avril	12 juin	10 semaines	Salle de la gare	Hélène Sanschagrin	Résident : 150 \$ Non-résident : 165 \$
Yoga Débutant*	Jeudi	17 h 15 à 18 h 15	16 avril	18 juin	10 semaines	Salle de la gare	À venir	Résident : 145 \$ Non-résident : 160 \$
Yoga Intermédiaire*	Jeudi	18 h 30 à 19 h 30	16 avril	18 juin	10 semaines	Salle de la gare	À venir	Résident : 145 \$ Non-résident : 160 \$
Zumba*	Mardi	11 h à 12 h	7 avril	9 juin	10 semaines	Salle de la gare	Carole Harinen	Résident : 140 \$ Non-résident : 155 \$
Pilates*	Mardi	18 h à 19 h	7 avril	9 juin	10 semaines	Salle de la gare	Carole Harinen	Résident : 140 \$ Non-résident : 155 \$
Stretching*	Mardi	9 h 30 à 10 h 30	7 avril	9 juin	10 semaines	Salle de la gare	Carole Harinen	Résident : 140 \$ Non-résident : 155 \$
Atelier de chant choral Adultes et 12 ans et + *	Samedi	10 h à 12 h	18 avril	30 mai	7 semaines	Salle de la gare	Audrey Nobili	Résident : 120 \$ Non-résident : 135 \$
Cours de peinture acrylique et de techniques mixtes Adultes*	Mercredi	13 h 30 à 16 h 30	8 avril	10 juin	10 semaines	Salle de la gare	Mance Poudrier	Résident : 180 \$ Non-résident : 195 \$ Frais de matériel en sus.
Le café des Aînés	Jeudi	13 h 30 à 15 h 30	9 avril	11 juin	10 semaines	Salle de la gare	Responsable	Résident : Gratuit Non-résident : 15 \$

Ce cours fait partie de l'entente intermunicipale *

DESCRIPTION DES COURS

Karaté (débutant) (5 à 99 ans) : Mise en forme tout en développant la confiance en soi, la maîtrise du corps et de l'esprit. Le karaté enseigne le respect et la discipline.

Karaté (avancé) (5 à 99 ans) : Ce cours permet de poursuivre les objectifs définis lors du cours de karaté débutant.

Danse gitane (intermédiaire) : Ce cours permet de poursuivre les objectifs définis lors du cours de danse gitane pour tous.

Danse orientale-baladi (intermédiaire) : Ce cours permet de poursuivre les objectifs définis lors du cours de danse orientale-baladi pour débutant.

Gypsy baladi (pour tous) : Un style de danse orientale fusionnant les mouvements folkloriques gitans (roms) avec le baladi, une danse égyptienne traditionnelle. Ce style mélange expressivité, improvisation et rythmes.

Yoga débutant : Ce cours est spécialement conçu pour les personnes qui n'ont aucune expérience préalable ou peu d'expérience en yoga. L'objectif principal est de permettre aux participants de développer progressivement force, flexibilité et sérénité.

Yoga intermédiaire : Ce cours permet de poursuivre les objectifs définis lors du cours de yoga débutant.

Cours de peinture acrylique et de techniques mixtes : Ce cours vous invite à expérimenter couleurs, textures avec des matériaux variés. Accessible à tous les niveaux.

Atelier de chant choral (adultes et 12 ans et +) : Un moment pour découvrir ou approfondir votre voix ! Ce cours vous propose des exercices de respiration, d'écoute et de technique vocale, dans une ambiance bienveillante. Chanter en groupe, sans audition ni prérequis. Rires, harmonie et plaisir garanti.

Le café des Aînés : Dans une ambiance conviviale, un café à la main, un moment d'échange, de détente et de partage. Des jeux de cartes et de jeux de société, ainsi que de petites conférences et ateliers variés pensés pour le bien-être et le plaisir des aînés.

Stretching : Un cours tout en douceur pour améliorer la souplesse, la mobilité et la posture. À travers des étirements simples et sécuritaires.

Pilates : Une méthode d'exercice physique douce qui vise à renforcer les muscles profonds, améliorer la posture, la souplesse et l'équilibre.

Zumba : Une activité de mise en forme qui combine danse et exercices cardiovasculaires, le tout sur des musiques entraînantes (latines et internationales).



UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE

Une entente intermunicipale conclue entre sept Municipalités soit Morin-Heights, Sainte-Adèle, Sainte-Anne-des-Lacs, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, Saint-Adolphe D'Howard, Saint-Sauveur et Piedmont permet aux citoyens de celles-ci de s'inscrire aux activités offertes dans cette entente et de bénéficier de la tarification résidente.

Modalités d'inscription

Suivre la procédure d'inscription de la Municipalité qui offre l'activité de votre choix. Des preuves de résidence demeurent requises pour s'inscrire auprès de chacune des Municipalités. Nous vous suggérons de consulter le site Internet ou de communiquer avec la Municipalité concernée pour obtenir les procédures d'inscription, les dates, les horaires, les coûts et les places disponibles.

Modalités de remboursement

Les modalités de remboursement sont celles qui sont en vigueur dans la Municipalité qui offre l'activité.

ACTIVITÉS OFFERTES DANS L'ENTENTE — PRINTEMPS 2026

Plus d'une soixantaine d'activités sont disponibles, voir notre site internet pour les consulter : piedmont.ca

POUR INFORMATION

Municipalité de Morin-Heights

450 226-3232, poste 132 | morinheights.com

Municipalité de Piedmont

450 227-1888, poste 230 | piedmont.ca

Municipalité de Saint-Adolphe D'Howard

819 327-2626 | stadolphedhoward.qc.ca

Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs

450 224-2675, poste 262 | sadl.qc.ca

Ville de Sainte-Adèle

450 229-2921, poste 7244 | ville.sainte-adele.qc.ca

Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

450 228-2543, poste 221 | lacmasson.com

Ville de Saint-Sauveur :

450 227-0000, poste 4000 | vss.ca

• LOISIRS •



Nouveauté ! Ligues de pétanque !

La Municipalité est heureuse de vous annoncer le lancement de ces ligues de pétanque ! Venez découvrir et profiter de nos nouveaux terrains dans une ambiance conviviale et accessible à tous.

Deux ligues différentes sont offertes afin de permettre à chacun de participer, que vous soyez débutant ou joueur expérimenté. C'est l'occasion parfaite de bouger, socialiser et passer de beaux moments à l'extérieur.

Inscription à partir du 16 mars 2026 à 9 h sur Sport-Plus.

Procédures d'inscriptions pour les ligues :

Pour procéder à votre inscription, rendez-vous sur le site web de la Municipalité à l'onglet "Loisirs et culture/cours et activités" et cliquez sur le bouton Sport+.



Tarif réservation de terrain :

Nos terrains restent à votre disposition pour jouer librement. Cependant, les réservations sont toujours requises pour pouvoir jouer. Assurez-vous de réserver votre créneau pour garantir votre place sur le terrain!

RÉSIDENT : Gratuit

NON-RÉSIDENT : 5 \$/heure

PASSE DE SAISON (non-résident) 100 \$/saison (mai à octobre)

*Passe de saison, en vente seulement à l'hôtel de ville ou par téléphone au service des loisirs

Procédures pour réserver :

1. Vous devez aller sur notre site web : www.piedmont.ca/fr/loisirs-et-culture/loisirs-et-vie-communautaire/activites/
 2. Cliquez sur l'onglet Sport-Plus.
 3. Créez un compte ou entrez dans votre dossier.
 4. Cliquez sur Horaire/location plateaux.
 5. Choisissez votre installation.
 6. Cochez la plage horaire disponible que vous désirez.
- *Important : vous devez garder avec vous votre preuve en tout temps.

Ligue de pétanque - Parc Gilbert Aubin

Pour tous	Lundi	9 h 30 à 12 h 30	18 mai	16 sept.	18 semaines	Marco Tassi	Résident : 40 \$ Non-résident : 60 \$
	Mercredi	19 h à 22 h					
Récréative	Mardi	18 h à 21 h	19 mai	20 sept.	18 semaines	Responsable à venir	Résident : 40 \$ Non-résident : 60 \$
	Samedi	9 h à 12 h					

LE SOCCER, C'EST AU FC BORÉAL!



Les inscriptions pour la saison d'été 2026 débutent dès le **31 janvier!**

Que votre enfant souhaite découvrir le soccer ou poursuivre son développement dans un environnement stimulant, le **FC Boréal** offre des programmes pour **tous les âges et les niveaux**, dans un esprit d'équipe, de plaisir et de dépassement.

Rejoignez la grande famille boréale et vivez une expérience sportive unique, encadrée par des entraîneurs passionnés et qualifiés.



Inscriptions dès le 31 janvier sur fcboreal.ca
Le FC Boréal, fier représentant de la région dans la grande famille du soccer québécois.



CENTRE SPORTIF
Pays-d'en-Haut

Session printemps 2026

Les inscriptions auront lieu du 29 mars au 11 avril 2026.

Afin de déterminer, lors de l'inscription, le niveau correspondant le mieux à l'âge et aux habiletés du nageur, des évaluations gratuites seront offertes :

19 mars, de 17 h 30 à 20 h

21 mars, de 14 h 30 à 17 h 30

Informations :

579 202-1722

www.centresportifpaysdenhaut.com



Pickleball

Nous sommes heureux d'annoncer le retour des ligues de pickleball pour tous les niveaux de jeu. Que vous soyez débutant ou un joueur avec de l'expérience, il y a une place pour vous!

Des cours sont également offerts pour vous aider à améliorer vos compétences, avec des sessions adaptées à chaque niveau.

***Inscriptions pickleball :**
À partir de 9 h
lundi (16 mars) et mardi (17 mars)
Résidents SEULEMENT.

À partir du 18 mars, dès 9 h POUR TOUS.

Procédures d'inscriptions pour les cours et ligues :

Pour procéder à votre inscription, rendez-vous sur le site web de la Municipalité à l'onglet "Loisirs et culture/cours et activités" et cliquez sur le bouton Sport+.

Cours de pickleball

Débutant

Apprentissage destiné aux personnes qui découvrent le sport ou qui n'ont que peu d'expérience. Ce cours se concentre sur les bases du jeu, telles que les règles de jeu, les techniques de frappe, les déplacements sur le terrain et la compréhension des stratégies de jeu simples.

Intermédiaire/Avancé :

Destiné aux joueurs qui ont déjà une bonne maîtrise des bases du jeu et souhaitent améliorer leur niveau. À ce niveau, l'accent est mis sur des compétences plus avancées.



Cours de pickleball – SESSION PRINTEMPS

Débutant	Mercredi	18 h à 19 h 30	13 mai	17 juin	6 semaines	Jacques Lescarbeau	Résident : 65 \$ Non-résident : 80 \$
Interm./Avancé	Mercredi	19 h 30 à 21 h	13 mai	17 juin	6 semaines	Jacques Lescarbeau	Résident : 65 \$ Non-résident : 80 \$
Débutant	Vendredi	15 h à 16 h 30	15 mai	19 juin	6 semaines	Jacques Lescarbeau	Résident : 65 \$ Non-résident : 80 \$
Interm./Avancé	Vendredi	16 h 30 à 18 h	15 mai	19 juin	6 semaines	Jacques Lescarbeau	Résident : 65 \$ Non-résident : 80 \$
Pour tous	Samedi	13 h à 14 h	16 mai	20 juin	6 semaines	Jacques Lescarbeau	Résident : 50 \$ Non-résident : 70 \$
Interm./Pour tous	Samedi	14 h à 15 h	16 mai	20 juin	6 semaines	Jacques Lescarbeau	Résident : 50 \$ Non-résident : 70 \$

Cours de pickleball – SESSION ÉTÉ

Débutant	Mercredi	18 h à 19 h 30	8 juillet	12 août	6 semaines	Jacques Lescarbeau	Résident : 65 \$ Non-résident : 80 \$
Interm./Avancé	Mercredi	19 h 30 à 21 h	8 juillet	12 août	6 semaines	Jacques Lescarbeau	Résident : 65 \$ Non-résident : 80 \$
Interm./Avancé	Vendredi	15 h à 16 h 30	10 juillet	14 août	6 semaines	Jacques Lescarbeau	Résident : 65 \$ Non-résident : 80 \$
Débutant	Vendredi	16 h 30 à 18 h	10 juillet	14 août	6 semaines	Jacques Lescarbeau	Résident : 65 \$ Non-résident : 80 \$

LIGUES de pickleball

Intermédiaire	Dim, Lun, Mer et Ven	9 h à 12 h	11 mai	26 oct.	25 semaines	Lyne Villemaire	Résident : 40 \$ Non-résident : 80 \$
Apprentie Débutant/Interm.	Mar, Jeu et Sam	8 h à 12 h	12 mai	26 oct.	25 semaines	Sonia Harmer	Résident : 35 \$ Non-résident : 65 \$
Récréative pour tous	Dim Lun et Jeu	12 h 30 à 15 h 30 18 h 30 à 20 h 30	11 mai	26 oct.	25 semaines	Resp. de ligue	Résident : 30 \$ Non-résident : 50 \$

LIGUES de pickleball

Ligue récréative pour tous : Ouverte à tous les niveaux de joueurs, avec pour objectif principal de s'amuser et de pratiquer le sport de manière décontractée. Venez vous amuser en famille, avec vos amis ou entre collègues.

Ligue apprentie débutant/intermédiaire : Pour les joueurs qui ont des connaissances acquises et qui désire développer, améliorer et surtout hausser leur niveau de jeu en maximisant leurs expériences « pratiques ». Ils doivent être ouverts aux idées, aux recommandations et expériences de leurs pairs.

Ligue intermédiaire : Pour les joueurs plus expérimentés qui sont en mesure de contrôler une bonne partie de leur jeu. Ils font la différence entre un jeu de pickleball doux et un jeu plus difficile. Ils tentent de reconnaître les faiblesses de l'adversaire et essaient de développer des stratégies de jeux en conséquence.

Tarif réservation de terrain

Nos terrains restent à votre disposition pour jouer librement. Cependant, les réservations sont toujours requises pour pouvoir jouer. Assurez-vous de réserver votre créneau pour garantir votre place sur le terrain!

RÉSIDENT : Gratuit

NON-RÉSIDENT : 5 \$/heure

PASSE DE SAISON : 100 \$/saison (mai à octobre) (non-résident)

*Passe de saison, en vente seulement à l'hôtel de ville ou par téléphone au service des loisirs

Procédures pour réserver

1. Vous devez aller sur notre site web : <https://www.piedmont.ca/tr/loisirs-et-culture/loisirs-et-vie-communautaire/activites/>
 2. Cliquez sur l'onglet Sport-Plus.
 3. Créez un compte ou entrez dans votre dossier.
 4. Cliquez sur Horaire/location plateaux.
 5. Choisir votre installation.
 6. Cochez la plage horaire disponible que vous désirez.
- *Important : vous devez garder avec vous votre preuve en tout temps.

• LOISIRS •

ÉDITION 2026 CAMPUCES DE PIEDMONT

Venez découvrir ou redécouvrir le magnifique Campuces de Piedmont. Avec son site majestueux, les enfants profitent de la nature en se promenant sur la montagne, dans les sentiers, en se baignant à la plage ou en jouant dans nos nombreux espaces verts. Le pavillon du Mont-Habitant nous offre la possibilité d'offrir un espace privé à chacun des groupes avec un décor thématique. En plus de nos sorties hebdomadaires, notre équipe de plus de 30 employés vous y attend à l'été 2026.

CAMP DE JOUR 4 À 15 ANS

**Camp sur 9 semaines,
du 25 juin au 21 août**

- Horaire régulier du lundi au vendredi de 9 h à 16 h
- Service de garde disponible de 7 h à 9 h et de 16 h à 18 h
- Thématique et sortie toutes les semaines.



Camp de jour accrédité par
l'Association des Camps du Québec
Au MONT-HABITANT
(12, chemin des Skieurs, St-Sauveur)

INSCRIPTIONS EN LIGNE SEULEMENT (piedmont.ca)

**Résidents de Piedmont :
à partir du 24 mars 2026, 10 h**

Résidents de Morin-Heights :
à partir du 31 mars 2026, 10 h

Non-résidents (selon les places disponibles) :
à partir du 14 avril 2026, 10 h



PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT

Votre enfant a des besoins particuliers et vous êtes soucieux d'une intégration réussie pour votre enfant au camp de jour? Il est maintenant temps de déposer votre demande pour le service d'accompagnement pour votre enfant. Vous trouverez tous les documents ainsi que l'information afin de bien compléter votre demande sur notre site web au piedmont.ca. La date limite pour déposer votre candidature est le 27 mars 2026. Pour plus d'information sur le programme : mpaquette@piedmont.ca.



CAMPUCES DE PIEDMONT OFFRES D'EMPLOI – ÉTÉ 2026

Passionnés de l'animation recherchés !



Le programme de camp de jour, le Campuces de Piedmont, est à la recherche de personnes dynamiques et créatives pour se joindre à son équipe d'animation.

Tu rêves de passer ton été sur un site enchanteur en plus d'animer des groupes d'enfants. Tu aimes le travail d'équipe et tu as le sens de l'initiative ?

Tu es disponible du **25 JUIN AU 21 AOÛT (inclusivement, en semaine)** et pour la formation d'équipe les fins de semaine fin mai et juin ?

Nous voulons te rencontrer !

Postes offerts

- animateurs et animatrices au programme de camp de jour pour les 4 à 15 ans;

Exigences

- Être âgé d'au minimum 16 ans;
- Posséder une certification de premiers soins et RCR ou suivre la formation prévue le 31 mai.

Fonctions

- Assurer le bien-être et la sécurité des jeunes;
- Animer et encadrer des activités sportives, culturelles, éducatives, artistiques et de plein air;
- Participer à l'organisation des activités spéciales;
- Planifier les activités quotidiennes en équipe.
- Administrer les premiers soins dans le cas de blessures.

Conditions

Nous offrons des salaires concurrentiels à partir de 18,96 \$/hre, un environnement de travail dynamique et chaleureux, une équipe hors pair, le tout pour que tu puisses vivre un été mémorable.

Les personnes intéressées à déposer leur candidature sont invitées à faire parvenir leur curriculum à emploi@piedmont.ca.

CAMP DE JOUR 4 à 12 ans | Été complet (9 semaines) (4 ans au plus tard le 25 juin 2026) **1^{er} enfant** **2^e enfant** **3^e enfant****25 juin au 21 août 2026**

Résidents Piedmont et Morin-Heights	830 \$	805 \$	780 \$
Non-résidents		1400 \$	

CAMP DE JOUR 4 à 12 ans | Par semaine (4 ans au plus tard le 25 juin 2026) **1^{er} enfant** **2^e enfant** **3^e enfant****Jeudi et vendredi/semaine 1 (25 et 26 juin)**

Résidents Piedmont et Morin-Heights	55 \$	50 \$	45 \$
Non-résidents		80 \$	

Lundi au vendredi/semaine 2 à 9 (29 juin au 21 août)

Résidents Piedmont et Morin-Heights	135 \$	130 \$	125 \$
Non-résidents		195 \$	

CAMP DE JOUR 13 à 15 ans | Par semaine (13 ans avant le 30 septembre 2026) **1^{er} enfant** **2^e enfant** **3^e enfant****3 jours/semaine 2 à 9 (mardi, mercredi et jeudi)**

Résidents Piedmont et Morin-Heights	135 \$	130 \$	125 \$
Non-résidents		195 \$	

SERVICE DE GARDE 4 à 12 ans | Été complet (9 semaines) **1^{er} enfant** **2^e enfant** **3^e enfant****25 juin au 21 août 2026**

Résidents Piedmont et Morin-Heights	250 \$	240 \$	240 \$
Non-résidents		295 \$	

SERVICE DE GARDE 4 à 12 ans | Par semaine **1^{er} enfant** **2^e enfant** **3^e enfant****Jeudi et vendredi/semaine 1 (25 et 26 juin)**

Résidents Piedmont et Morin-Heights	15 \$	10 \$	10 \$
Non-résidents		21 \$	

Lundi au vendredi/semaine 2 à 9 (29 juin au 21 août)

Résidents Piedmont et Morin-Heights	37 \$	32 \$	32 \$
Non-résidents		52 \$	

Autres frais

Chandail : 20 \$

RetardatairesNouvelle inscription à partir du 1^{er} juin
(par enfant/pour l'été/par transaction)**Modalité de remboursement en cas d'annulation**

Avant le 13 avril, pour tout remboursement, des frais de 10 %, s'appliquent. Modification gratuite si disponibilité. À partir du mardi 14 avril, aucun remboursement possible sauf sur présentation d'une preuve médicale, mais des frais administratifs de 20 % vous seront facturés.

PROGRAMME D'ASPIRANT-MONITEUR (PAM)

Si tu as 15 ans et que le monde des camps de jour te fascine, ce programme est pour toi!

Nous te proposons de développer tes talents d'animation avec l'équipe du Campuces. Dans cette formation, tu découvriras les techniques d'animation pour les enfants de tous âges, la gestion de groupe en camp de jour, les jeux et chansons, le travail d'équipe et la communication.

De plus, PAM comprend un stage pratique. Ça te permet de mettre en application tes nouvelles compétences en camp de jour, avec la supervision d'un animateur du Campuces.

Pourquoi faire le PAM?

En plus de l'expérience incroyable, le programme aspirant-moniteur te donnera un fort avantage lors des entrevues d'embauche du Campuces de Piedmont.

Chaque participant recevra un chandail de camp en plus de participer aux sorties hebdomadaires. Notre site enchanteur te permettra de vivre un été formidable, au bord du lac et au pied du Mont-Habitant.

Le Campuces de Piedmont est fier d'encourager la relève, c'est pourquoi nous engageons nos aspirants-moniteurs dès 16 ans et les aides-animateurs formés dès 15 ans.

**Date**

25 juin au 21 août 2026

Lundi au vendredi de 9 h à 16 h (Choix des semaines)

Prérequis

Avoir 15 ans au plus tard le 30 septembre 2026

InscriptionsDès le 24 mars, sur notre site web : piedmont.ca**Coût**

Gratuit

Informations450 227-1888 poste 230 | mpaquette@piedmont.ca

• LOISIRS •

UNE CENTRALE CIRCONFLEXE AU PARC GILBERT-AUBIN : BOUGER LIBREMENT, TOUTE L'ANNÉE !

circonflexe
Prêt-pour-bouger

Nous sommes fiers d'annoncer l'arrivée d'une **centrale Circonflexe Prêt-pour-bouger** dans notre communauté, située directement au **parc Gilbert-Aubin**. Ce projet a été rendu possible grâce à une généreuse **subvention de 99 346 \$** accordée par Circonflexe, en partenariat avec **Loisir Laurentides**.

QU'EST-CE QUE CIRCONFLEXE PRÊT-POUR-BOUGER ?

Circonflexe Prêt-pour-bouger est une initiative provinciale qui a pour mission de rendre **les équipements sportifs, récréatifs et adaptés accessibles gratuitement** à l'ensemble de la population québécoise. Ce projet vise à **augmenter les occasions de bouger**, tout en **réduisant les obstacles à la pratique d'activités physiques**, qu'ils soient économiques, géographiques ou liés à l'accessibilité.

Chaque région du Québec est responsable de mettre en œuvre ce projet selon ses besoins et ses particularités, ce qui permet d'offrir des solutions **flexibles, locales et adaptées** à chaque milieu. Le contenu des centrales et les modalités de prêt peuvent donc varier d'une région à l'autre, reflétant la diversité et la richesse de notre territoire.

NOTRE CENTRALE : UN ACCÈS LIBRE À DES ÉQUIPEMENTS POUR TOUTES LES SAISONS

Grâce à cette subvention, notre centrale Circonflexe est maintenant en fonction au parc Gilbert-Aubin. Elle met à la disposition du public **un large éventail d'équipements sportifs et récréatifs**, permettant la pratique d'activités physiques tout au long de l'année, été comme hiver.

L'objectif est simple : permettre à tous de **bouger plus, gratuitement, en toute liberté**, peu importe la saison ou leur niveau d'expérience.

UN SERVICE GRATUIT ET OUVERT À TOUS

La centrale est accessible **à tous les citoyens, qu'ils soient résidents ou non-résidents**. Le prêt de matériel est entièrement **gratuit**, sans frais cachés ni abonnement requis. Il suffit de réserver l'équipement de votre choix et de venir le récupérer au moment convenu.

Nous croyons fermement que l'activité physique devrait être un droit, et non un luxe. C'est pourquoi ce service vise à **favoriser l'inclusion, la santé, et le bien-être** de tous les membres de notre communauté.

CIRCONFLEXE : BOUGER À SON RYTHME, SELON SES ENVIES

À travers ce projet, Circonflexe Prêt-pour-bouger souhaite inspirer les gens à adopter un mode de vie actif, dans le plaisir, et selon leurs propres intérêts. Que ce soit seul, en famille, entre amis ou dans un cadre scolaire ou communautaire, chacun peut trouver son propre rythme pour bouger.

On vous attend en grand nombre pour venir profiter de ce nouveau projet.

CET ÉTÉ, PROFITEZ DU PLEIN AIR AU PARC GILBERT-AUBIN!

Le parc Gilbert-Aubin est l'endroit idéal pour s'amuser et se détendre durant la saison estivale.

Que vous aimiez la randonnée, le pickleball, la pétanque, le basketball ou simplement relaxer près du lac, de l'étang ou de la rivière, vous y trouverez des installations pour tous les goûts.

Dès le printemps, quatre terrains de pickleball aménagés sur la surface asphaltée de la patinoire seront accessibles aux passionnés.

De nouveaux modules de jeux et des balançoires sont également installés pour le plaisir des petits et des grands. Plusieurs sentiers de randonnée, aménagés et accessibles, vous invitent à longer la Rivière-du-Nord dans un cadre naturel enchanteur.

Pour un moment de détente, venez admirer le paysage autour du lac : deux chaises longues sont à votre disposition. Par temps chaud, installez-vous sur la chaise berçante sous le gazébo et profitez de la vue.

Information

Service des loisirs : info@piedmont.ca



De juin à septembre Salle polyvalente de la gare

Le Café des Arts sera de retour dès le mois de juin et tout au long de l'été à la gare !

Encore cette année, le Café des Arts vous invite à venir vivre une expérience culturelle unique dans un lieu rassembleur et convivial. Tout au long de la saison estivale, plusieurs artistes seront mis en valeur à travers des expositions variées.

Sur place, vous pourrez découvrir des œuvres, échanger avec les artistes et les visiteurs, tout en profitant d'un moment de détente autour d'un bon café.

Le Café des Arts est un endroit idéal pour faire de belles rencontres, discuter d'art et simplement prendre le temps de s'arrêter.

Que vous soyez amateur d'art, curieux, résident ou visiteur de passage, venez profiter de cette belle activité estivale et laissez-vous inspirer par la créativité locale.

Restez à l'affût des prochaines annonces pour découvrir les artistes et la programmation complète !

• ÉVÉNEMENTS •

FÊTE DES PIEDMONTAIS : SAMEDI 8 AOÛT AU PARC GILBERT-AUBIN

**La Fête des Piedmontais arrive
et elle promet d'être mémorable !**

Cette année, nous avons l'immense plaisir d'accueillir **Jeanick Fournier**, grande gagnante de **Canada's Got Talent**, qui viendra enflammer la scène avec sa voix incroyable et son énergie rassembleuse.

Mais ce n'est pas tout ! Tout au long de la journée, petits et grands pourront profiter de **jeux gonflables**, de **plusieurs animations sur place**, d'un **DJ**, et de **nombreuses autres surprises** qui sauront plaire à toute la famille.

Que ce soit pour la musique, le plaisir ou simplement pour se rassembler entre citoyens, **la Fête des Piedmontais est l'événement à ne pas manquer.**

**Venez célébrer
avec nous dans
une ambiance
festive, conviviale
et remplie
de surprises !**



UN ENFANT, UN ARBRE

Inscriptions « Un Enfant un Arbre » Naissances de 2025

L'activité se déroulera
le samedi 23 mai 2026
au parc Gilbert-Aubin



Pour toutes naissances en 2025, il est maintenant possible d'inscrire votre enfant.

Les parents sont invités à remplir le formulaire d'inscription directement en ligne :
www.piedmont.ca/fr/loisirs-et-culture/evenements/un-enfant-un-arbre/.

Nous demandons la collaboration des citoyens afin de nous aider à aviser les nouveaux parents, amis ou voisins. Nous offrons donc à tous nos nouveau-nés un arbre qui sera planté dans un endroit commun au parc Gilbert-Aubin ainsi que des cadeaux souvenirs.

« Un enfant, un arbre » est à sa 25^e édition et près de 210 arbres ont été plantés au fil des années sur le territoire de la Municipalité. Le projet découle de la politique familiale de la Municipalité de Piedmont et est réalisé grâce au partenariat avec le CISSS des Pays-d'en-Haut et la Maison des familles des Pays-d'en-Haut.



Service des loisirs
alake@piedmont.ca

Inscription au plus tard le 4 mai 2026

SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE DU 19 AU 25 AVRIL

La Municipalité est reconnaissante envers les nombreux bénévoles qui s'impliquent dans les divers comités et événements tout au long de l'année. C'est pourquoi, Piedmont souhaite lever son verre et remercier ses bénévoles lors d'un événement en avril prochain. Les bénévoles seront invités prochainement.

Vous souhaitez vous impliquer dans les événements ou dans un des comités consultatifs, n'hésitez pas à communiquer avec nous !

SEMAINE
DE L'ACTION
BÉNÉVOLE

52^e édition

19 au 25
avril
2026

MISSION
BÉNÉVOLAT !

fcabq.org

fcabq
Fédération canadienne
des associations
de bénévoles

Je bénévolais

• AINÉS •

CAFÉ DES AÎNÉS — DÉJÀ UNE 3^E SESSION!

Bonne nouvelle ! Le Café des Aînés se poursuit pour une troisième session, et l'enthousiasme est toujours au rendez-vous. L'activité gagne en popularité semaine après semaine... et il ne manque plus que vous pour compléter le groupe ! Venez partager un moment chaleureux dans une ambiance conviviale et accueillante.

Au programme :

- Café et thé
- Rires et belles conversations
- Jeux sociaux et petites activités amusantes
- Nouvelles rencontres et beaux échanges

Le Café des Aînés est une belle occasion de briser l'isolement, de sortir de la routine et de créer des liens significatifs dans un cadre simple et agréable. Que ce soit pour jaser, jouer ou simplement passer un bon moment en bonne compagnie, vous y trouverez votre place.

- Les jeudis de 13 h 30 à 15 h 30, du 9 avril au 11 juin 2026
- Salle de la gare de Piedmont (146, chemin de la gare)

Tarifs : Gratuit pour les résidents,
15 \$ pour les non-résidents

Inscription obligatoire pour tous, en ligne sur Sport-Plus ou par téléphone au Service des loisirs :
450 227-1888 poste 258.

Nous vous attendons nombreux pour partager ces beaux moments ensemble. N'hésitez pas à vous joindre à nous... votre présence fera toute la différence !



ENTRAIDE BÉNÉVOLE
DES PAYS-D'EN-HAUT
Centre d'action bénévole

APPELS DE BIENVEILLANCE

À l'Entraide bénévole, nous croyons profondément à l'importance du lien humain. Veiller sur les personnes vulnérables et briser leur solitude quotidienne fait partie de notre mission.

Les appels de bienveillance sont des appels quotidiens (du lundi au vendredi) faits par des bénévoles attentionnés et à l'écoute.

Ces moments d'échange ont pour but de prendre des nouvelles, de s'assurer que tout va bien et d'offrir une présence rassurante.

En l'absence de réponse ou si une situation préoccupante est détectée, un responsable de l'Entraide bénévole assurera le suivi en communiquant avec la personne-ressource désignée, les services sociaux ou, au besoin, les services policiers.

Toute personne âgée vivant seule et souhaitant bénéficier d'un filet de sécurité humain et bienveillant est invitée à faire une demande en téléphonant au 450 229-9020.

COMITÉ DES AÎNÉS DE PIEDMONT

Léo et Rita est un précieux outil de références qui illustre l'histoire touchante d'un couple vieillissant. Vous pouvez le consulter en ligne sur le site tableainespdh.org sous l'onglet Léo et Rita. Le fascicule peut aussi être consulté, emprunté à la Municipalité de Piedmont ou acheté à un coût modique.



• BIBLIOTHÈQUE •



NOS COORDONNÉES

450 227-0000, poste 4121
bibliotheque@vss.ca
mabiblioamoi.ca

Heures d'ouverture

Dimanche et lundi : Fermé
Mardi au vendredi : 10 h à 18 h
Samedi : 10 h à 16 h

Abonnement

Abonnement **gratuit** pour les résidents de Saint-Sauveur et Piedmont.



UNE NAISSANCE, UN LIVRE

Pour susciter l'éveil à la lecture et le goût des livres chez votre enfant de moins d'un an, inscrivez-le à la bibliothèque et il recevra gratuitement un ensemble-cadeau comprenant un livre, le numéro spécial de la revue Naître et grandir, ainsi qu'un feuillet de suggestions de lecture et de comptines.

HEURE DU CONTE

Les lundis 30 mars, 27 avril et 25 mai à 9 h 30

Chalet Pauline-Vanier, bibliothèque

Lecture et animation d'un conte pour les enfants de 3 à 5 ans

Réservation téléphonique requise au 450 227-0000, poste 4121



HEURE DU CONTE

EN PYJAMA

SPÉCIAL PÂQUES

Vendredi 27 mars à 19 h

Chalet Pauline-Vanier, bibliothèque

Lecture et animation d'un conte et bricolage pour les enfants de 3 à 5 ans

Réservation téléphonique requise au 450 227-0000, poste 4121



SEMAINE DU DOC

Judi 16 avril à 19 h

Chalet Pauline-Vanier, bibliothèque

Festival de films en bibliothèques. Six courts métrages pour un total de 100 minutes de film seront présentés.



JOURNÉE MONDIALE DU LIVRE ET DU DROIT D'AUTEUR



DISTRIBUTION DE ROSES :

En octobre 1995, l'UNESCO proclamait le 23 avril « Journée mondiale du livre et du droit d'auteur ». À cette occasion, des roses seront distribuées **le jeudi 23 avril à la bibliothèque.**



BIBLIOTHÈQUE DE SEMENCES

Débute le 31 mars

Durant les heures d'ouverture de la bibliothèque

Gratuit et réservée aux abonnés.
Emprunt d'un maximum de trois sachets.

CONFÉRENCE — LA SONOTHÉRAPIE ET BAIN SONORE : LA DÉTENTE PAR LE SON

Avec Karine Ste-Marie

Judi 9 avril à 19 h

Chalet Pauline-Vanier, grande salle
Entrée libre

Un bain sonore... la sonothérapie... qu'est-ce que c'est exactement ?

Démystifions ensemble ces pratiques lors d'une conférence immersive avec Karine Ste-Marie, chanteuse professionnelle et praticienne en sonothérapie avec plus de 20 ans d'expérience en musique.

À travers la voix, les bols de cristal, le gong, le tambour et d'autres instruments, laissez-vous porter par les vibrations et découvrez comment le son peut influencer le corps et l'esprit, pour un moment de détente profonde et régénérante.

• ORGANISMES •



Vous êtes une famille nouvellement arrivée dans la MRC des Pays-d'en-Haut ?



Vous désirez connaître les services et activités offerts pour les familles dans votre communauté ?

Vous avez un nouveau bébé à la maison ?



2 FAÇONS DE VOUS INFORMER !

Bénéficiez gratuitement d'une Visite importante pour les parents (VIP)

L'agente de liaison vous accueille chaleureusement en vous offrant de l'information pour vous et vos enfants. Un sac de bienvenue vous sera gracieusement offert!

Inscrivez-vous au Bulletin Info-Famille

Le bulletin Info-Famille des Pays-d'en-Haut envoyé deux fois par mois vous permet d'être à l'affût des activités offertes pour les familles dans votre communauté.



Contactez-nous pour vous inscrire!
450 275-9894
visitesvip.pdh@gmail.com



Projet financé par la MRC des Pays-d'en-Haut



Suivez-nous sur Facebook



HÔTEL DE VILLE

670, rue Principale
Piedmont QC J0R 1K0
450 227-1888

Heure d'ouverture

Du lundi au jeudi
de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30
et le vendredi de 8 h à midi

Pour information générale, vous pouvez également transmettre un courriel à **info@piedmont.ca**.

Pour la liste complète des courriels et numéros de poste, n'hésitez pas à consulter notre site web à **piedmont.ca**.



**VISITEZ NOTRE SITE WEB :
piedmont.ca**



LA MAISON DE LA FAMILLE DES PAYS-D'EN-HAUT



MAISON DE LA FAMILLE
des Pays-d'en-Haut

organise son **pique-nique annuel** pour souligner la Semaine québécoise des familles. Vous pourrez manger avec eux et participer au super bingo des familles! Bonheur garanti et beaux prix à gagner!

Quand : **Jeudi le 14 mai de 16 h à 19 h** à la Place des citoyens du parc Claude-Henri-Grignon, à Sainte-Adèle. Les familles sont invitées à apporter une grande couverture et leur lunch.

Information au **maisondelafamille.com**
450-229-3354 | **info@maisondelafamille.com**



PENSE AU CJE pour ton parcours de vie

Inscris-toi à nos activités ou prends rendez-vous :

www.cjepdh.ca



@CJEPDH



@cje_pdh



450.227.0074